

Le 8 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le huitième jour de juillet deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5 (ABSENT)
M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Fond régional
- 8.0 Adjudication du contrat d'asphaltage
- 9.0 Journée *Bouger en famille*
- 10.0 Jeudis en chansons
- 11.0 Frais de location du terrain de fer
- 12.0 Formation en urbanisme
- 13.0 Activité d'animation - bibliothèque
- 14.0 Comptes à payer
- 15.0 Varia
- 16.0 Questions de l'assemblée
- 17.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-07-097
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-07-098
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R13-07-099
Procès-verbal
du 3 juin 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 2013

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-07-100
Fonds régional

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2012, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de dix sept mille trois cent vingt-trois dollars et vingt-cinq sous (17 323.25 \$), tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entend réaliser les travaux suivants :
 - réparation d'asphalte dans les différentes routes de la municipalité.
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :
 - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
 - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

R13-07-101
Adjudication du
contrat
d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour les travaux de planage, de pavage et d'asphaltage des routes municipales a eu lieu le 4 juillet 2013 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions concernant les travaux de pavage;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour les travaux de pavage et d'asphaltage soit octroyé à Sintra Inc. pour les montants suivants :

- Rue Principale :
 - \$ 2.21 / mètre – pour les travaux de planage
 - \$ 85.00 / tonne – pour les travaux de pavage et d'asphaltage
- Rangs St-Joseph et St-Louis Est :
 - \$ 90.00 / tonne – pour les travaux de pavage et d'asphaltage

Le tout, taxes en sus;

Le 8 juillet 2013

QUE les travaux débutent entre le 4 et le 20 août 2013, tel que spécifié dans l'appel d'offres, le tout conditionnel à la fin d'exécution des travaux des trottoirs;

QUE cedit contrat est conforme aux prix apparaissant à la soumission et qu'une vérification de conformité a été effectuée;

QUE Sintra Inc. fournisse tous les documents exigés aux devis avant la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

R13-07-102
Contribution
Journée *Bouger
en famille*

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir un chèque de cent dollars (\$ 100.00) au Comité de promotion du loisir familial dans le cadre de la journée « Bouger en famille » qui aura lieu le 15 septembre 2013 dans la municipalité de St-Ferdinand et que ce montant soit pris au poste « Journée Bouger en famille ».

ADOPTÉE

R13-07-103
Contribution
*Jeudis en
Chansons*

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de cent cinquante dollars (\$ 150.00) au nom de la Société Saint-Jean Baptiste du Centre-du-Québec comme participation financière à la soirée-spectacle dans le cadre des Jeudis en chansons 2013 qui aura lieu le 11 juillet 2013 et que ce montant soit pris au poste « Jeudis en chanson ».

ADOPTÉE

R13-07-104
Frais location
terrain de fer

CONSIDÉRANT que le Club de fer de Notre-Dame-de-Lourdes doit payer une location de terrain à Monsieur Serge Blier au montant de \$ 60.00 par année;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de payer à même le budget des loisirs, la location pour le terrain de fer au montant de \$ 60.00 par année et que ce montant soit pris au poste « Comité des loisirs ».

ADOPTÉE

R13-07-105
Formation
Combeq

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de Madame Lucille Boulanger à une formation de la Combeq portant sur le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), au montant de deux cent soixante dollars (260.00 \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R13-07-106
Contribution
*animation
bibliothèque*

Selon l'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francs lors de la relocalisation de la bibliothèque;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture au montant de mille dollars (\$ 1,000.) à l'école Notre-Dame concernant les activités d'animation qui se sont tenues en mai 2013, et que ce montant soit pris au poste « Publicité et information ».

ADOPTÉE

Le 8 juillet 2013 :

R13-07-107
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cinquante deux mille vingt-huit dollars et quatre-vingt neuf sous (52 028.89 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, fait le point sur la demande de changement de zonage relativement à la zone industrielle et commerciale. La MRC de l'Érable a consenti au dézonage d'une partie de la demande seulement. La municipalité continue les démarches.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h37 et se termine à 20h40.

R13-07-108
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales